

reçoivent l'appel militaire et, advenant qu'elles visitent les États-Unis où certaines d'entre elles ont déjà été menacées d'arrestation, quelle protection peuvent-elles obtenir?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question embrasse plus de terrain que celle à laquelle mon collègue devait répondre. Ce sujet est à l'étude depuis quelque temps; il nous oblige à interpréter la loi américaine, puis la situation, par rapport à cette loi, des Canadiens qui vivent aux États-Unis. Pendant la guerre, nous avons acquis de l'expérience à ce sujet lorsqu'il s'agissait d'appliquer aux Canadiens la loi de mobilisation. Je ne peux rien avancer de plus pour le moment; nous étudions la question et j'espère être en mesure de faire une déclaration dès que cette étude sera terminée.

M. Douglas: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Il s'agit de la réponse fournie hier par le solliciteur général au député de Vancouver-Burrard (M. Basford). D'après cette réponse, il semble qu'au sujet de la visite que M. Alfie Gunn, agent du FBI, aurait rendue à la famille Briscoe, les journaux auraient mentionné à tort que l'argent du FBI aurait reçu l'autorisation de la Gendarmerie royale avant de se rendre dans cette famille.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudra peut-être formuler sa question autrement. Comme il le sait, il ne peut demander si une nouvelle parue dans un journal est exacte ou non.

M. Douglas: Je reprends donc ma question, monsieur l'Orateur. Puis-je demander si M. Alfie Gunn, agent du FBI, a obtenu l'autorisation de la GRC avant de rendre visite à la famille Briscoe, à Port-Moody (Colombie-Britannique)?

L'hon. M. Pennell: Sauf erreur, j'ai dit hier qu'aucune disposition n'avait été prise en vue de la visite rendue par cet agent.

M. l'Orateur: Le très honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, le député de Burnaby-Coquitlam veut poser une question complémentaire.

M. Douglas: Selon la réponse du ministre, aucune autorisation n'avait été accordée. Je demande maintenant si la Gendarmerie royale du Canada avait, officiellement ou non, donné son approbation tacite à la chose.

[M. Douglas.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à intervenir en ce moment, mais à mon avis la question du député n'est pas du genre qu'on puisse poser et à laquelle on devrait répondre maintenant. C'est une question détaillée au sujet d'un événement qui a déjà eu lieu et, à mon sens, elle n'est pas assez urgente pour que la présidence l'autorise en ce moment.

M. Douglas: J'invoque le Règlement; je pose simplement une question relative à une réponse du ministre hier qui était plutôt ambiguë. Je voulais que le ministre l'explique et j'ai pensé qu'il aurait naturellement ces renseignements sous la main.

M. l'Orateur: La solution serait peut-être d'inscrire une autre question au *Feuilleton*.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Quand ils examineront cette question, le premier ministre et ses collègues pourraient-ils examiner aussi les dispositions de la loi sur l'enrôlement à l'étranger qui prévoit des peines sévères pour les Canadiens qui servent dans les forces armées de pays avec lesquels le Canada n'est pas en guerre.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'une autre question.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. Le premier ministre ou le gouvernement a-t-il protesté auprès des États-Unis au sujet de ce comportement?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déjà annoncé, nous avons fait des instances auprès des États-Unis à ce sujet.

[Français]

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

REVENDEICATION DU QUÉBEC À DISCUTER À LA PROCHAINE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre.

Étant donné que l'honorable premier ministre du Québec vient de déclarer qu'il avait besoin d'un mandat fort pour discuter avec les autorités fédérales, le très honorable premier ministre peut-il nous dire si M. Lesage lui a fait part des revendications du Québec qui seront à discuter lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale?